

Commission travaux et associations du 13 novembre 2023 – 18h00

Présents : Daniel JOMARD, Jean-Gérard GEORGES, Jean-Michel MARTIN, Jean-Michel PHILIPPE, Philippe CUNY, Emmanuelle AUBERT, Yannick PIQUEE, Karine CLAUDE, Dorine ROBERT, Cédric PIERREL, Ludovic VINCENT, Didier HOUOT.

Excusés : Willy LANGLOIS.

Services : Rémi DECOMBE, Jérôme CUNAT, Bureau d'étude Chanéac (Messieurs VIENNOT et FURODET).

Sont également présents : l'association sportive voinraude (Messieurs LADOUCE, CLAUDE, CLAUDEL et CÔME).

Yannick PIQUEE expose que la présente commission est relative à l'étude du projet de rénovation de la pelouse synthétique du stade Zeller, dont la phase « PRO » sera présentée par le bureau d'études Chanéac recruté pour cette prestation.

Il s'agit d'un projet relativement simple en conservant l'emprise du terrain actuel.

Un petit élargissement sur les deux cages arrières pour les zones gardien afin de respecter les normes en vigueur est prévu.

Sinon, il s'agit principalement du changement de tapis suite à diagnostic de l'existant avec inspection caméra et vérification des réseaux et planités.

Une augmentation de l'épaisseur de la couche drainante est prévue du fait de l'évolution des normes avec de la grave drainante en plus.

Aucun problème de portance et de planité n'est constaté.

Le réseau de drainage est en partie à reprendre (bouchons, écrasements). Les drains sont de plus trop espacés ce qui nécessite donc des drains supplémentaires.

Des essais de portance sont prévus avant la pose du gazon sur 6 points.

Des tests sur le drainant et le synthétique sont également prévus.

Deux options sont chiffrées :

-Zones supplémentaires en synthétique = on laisse en option mais il n'est pas sûr que la solution sera retenue, il est aussi possible de demander une alternative avec un enrobé.

-Changement des équipements sportifs sauf les bancs et abris = les équipements sont en état, il ne sera donc pas nécessaire de retenir cette option.

Il paraît très compliqué techniquement et plus coûteux de déposer le synthétique actuel en régie.

-La technique des billes noires encapsulées sera interdite d'ici 8 ans (6 ans initialement prévu). Ce n'est pas interdit actuellement mais il ne pourra pas être rechargé ensuite, sauf à acheter à l'avance un gros stock.

-Le liège est la solution la plus pérenne. L'un des premiers a été fait en Haute-Savoie, puis sur différents climats en France avec pour lors une 15aine d'année de recul plutôt favorable, à condition que la forme soit bien faite à l'origine.

-Le noyau d'olive est très abrasif et la rape de maïs a moins de 2 ans de retour.

-Pas de température minimale ou maximale d'utilisation, mais il faut déneiger naturellement. Il y a moins de restitution de chaleur que sur du synthétique plastique. Les fortes chaleurs ne sont pas vraiment handicapantes techniquement mais plutôt sur un ressenti de jeu sur la surface. Le gel ne rend pas la fibre plus cassante.

-Le coût de l'entretien est d'environ 1500 et 2500 € par an. Il est possible d'utiliser une brosse classique avec picots plastiques coutant environ 2500 € et 3000 € adaptable sur des tracteurs si la commune souhaite le faire en interne.

-Planning : les travaux seraient prévus de juin à août pour respecter la saison sportive. C'est tout à fait atteignable, le cahier des charges doit pouvoir être engagé rapidement pour obtenir les meilleurs prix possibles. Cela permettra de moins subir les problèmes de livraisons surtout avec l'année 2024 et l'effet « JO ». Une négociation technique et financière est envisageable.

Ceci reste tributaire des subventions en attente pour mars ou avril ce qui pourrait reporter le planning.

Il n'est pas obligatoire de recruter un coordinateur SPS mais il faudra toutefois rédiger un plan de prévention.

La démarche à faire auprès de la FFF a été pré-remplie par le maître d'œuvre et sera bientôt envoyée.

Monsieur le Maire estime que ce projet, dimensionné au strict minimum nécessaire pour la sécurité des joueurs (pelouse synthétique) sans équipements ni éclairage, est reconnu nécessaire par tous mais reste aux subventions potentielles des différents financeurs sollicités ou en cours de sollicitation. Il est nécessaire d'attendre leur décision de financement pour finaliser le dossier.

La réunion est levée à 19h15.

Vagney, le 14 novembre 2023,
Le vice-président de la commission travaux,
Yannick PIQUEE

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE VAGNEY' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a large, handwritten signature in black ink.